

ZU 00 00 0 24

834

6/c

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT D'ETAT A LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES
AGRICOLLES (I.S.R.A.)

LABORATOIRE NATIONAL DE L'ELEVAGE
ET DE RECHERCHES VETERINAIRES

DAKAR - HANN

SALON DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE,
DE L'ELEVAGE ET DE L'HYDRAULIQUE
DAKAR, 2 - 8 FEVRIER 1982

PROBLEMATIQUE DE L'ELEVAGE EN AFRIQUE
DE L'OUEST - CONTRAINTES DU MILIEU
ET AGROPASTORALISME

Par

A. Kader DIALLO

REF. N° 18/AGROSTO
Février 1982

Les 3/4 du bétail de nos pays sont élevés, selon le mode extensif, dans la zone sahélienne située, approximativement entre les isohyètes 200 m/m au Nord et 550 m/m au Sud.

Les pâturages naturels constituent leur seule source d'aliments. Ces pâturages ont une productivité qui dépend étroitement de la pluviométrie.

En année normale, la production de ces parcours naturels varie entre 400 kg/ha de MS au Nord et 3000 kg/ha de MS au Sud. Leur valeur alimentaire, excellente pendant les 2 ou 3 premiers mois de l'hivernage, devient très faible pendant la saison sèche. Ces pâturages ont cependant permis de nourrir plus ou moins correctement le bétail jusqu'aux années 1964, 1965. Ils ont été par la suite très profondément modifiés sous l'effet combiné de la sécheresse et des activités anthropiques.

Au Tchad : A. Gaston signale une très forte dégradation du couvert végétal et un recul de la limite désert-sahel de 50 km environ. Il note également la disparition de certaines espèces herbacées vivaces (*Panicum turgidum*) et l'installation d'espèces plutôt sahariennes telles que *Cornulaca monocantha*.

Chez les espèces ligneuses, le remplacement d'*Anogeissus leiocarpus* et *Acacia Sénégal* par *Balanites aegyptiaca* et *Acacia senegal* est observé.

Il estime, je le cite "que tous les éléments sont actuellement en place dans la région étudiée, pour qu'une nouvelle sécheresse ait des répercussions graves, car outre le fait que la végétation sahélienne ne s'est pas encore reconstituée, la partie méridionale se fragilise sous l'action conjuguée de l'homme et du climat".

En Haute-Volta : B. Toutain et Piot ont également noté une certaine dégradation de la végétation : dessèchement et mort d'un grand nombre d'arbres et d'arbustes, élimination de certaines herbes vivaces, (*Andropogon gayanus*, *Centropogon* et *Legans*),

Ils ont signalé un début de régénération de la strate ligneuse, dans certaines zones, mais cette régénération ne semble se manifester malheureusement pas partout, et de larges étendues ont subi une véritable dégradation.

.../...

Au Mali : G. Boudet, en décrivant la végétation du Gourma malien, parle d'une véritable désertification. Cette désertification, qui s'observe dans toute l'étendue de ce territoire, à l'exception des formations dunaires, se traduit par une baisse importante de la productivité des parcours naturels, et une extension des plages de sol dénudé et durci. Il conclut que la "dégradation profonde de l'écosystème sahélien semble aujourd'hui pratiquement irréversible". Cette dégradation est difficile à combattre parce qu'elle est insidieuse.

Au Sénégal : un éclaircissement général du couvert végétal est observé, dans l'ensemble du Ferlo. Les terres cultivées s'étendent de plus en plus et la dénudation des glacis de dépression prend une extension plus marquée. Le couvert ligneux augmente partout dans les bas-fonds, tant sur terrains sablonneux que sur terrains gravillonnaires.

Certaines espèces ligneuses comme le *Terminalia avicennoides* et le *Sterculia Setigera* ont disparu, il en est de même des herbes telles que *Andropogon pseudapricus*, *Blepharis linariifolia*, *Elionurus elegans*, etc. .

Les parcours naturels sahéliens sont donc devenus très fragiles. Il est par conséquent urgent de prendre les mesures permettant de lutter contre la dégradation du couvert végétal observée dans toutes nos régions.

Parmi ces mesures, on peut citer celles préconisées par G. Boudet pour la région du Gourma au Mali et qui peuvent se résumer comme suit :

- une exploitation modérée de la production des pâturages : par le maintien d'une charge en bétail correspondant au rendement herbacé moyen des années à pluviométrie déficitaire ;
- une gestion des parcours respectant la physiologie des espèces pâturées :
 - . par l'institution de périodes de repos, en saison des pluies pour le renouvellement des semences et en saison sèche pour assurer à la fois une protection contre l'érosion éolienne et une réserve de paille pour le début de l'hivernage ;
 - . par la protection des arbres et arbustes fourragers, sources d'Azote pendant la saison sèche ;
- un contrôle de l'exploitation : rendu possible par une connaissance parfaite de l'état et de la productivité des parcours et surtout du cheptel qui les utilise ;

- extension et entretien des pare-feux,
- reboisement des zones menacées,
- promulgation d'un décret portant organisation des parcours du bétail et fixant les conditions de leur utilisation.

Un projet intitulé "Projet pilote d'inventaire et de surveillance continue des écosystèmes pastoraux sahéliens" est actuellement mené conjointement par la FAO et le Gouvernement du Sénégal.

L'objectif de ce projet est de définir les méthodes appropriées d'inventaire et de surveillance des écosystèmes tropicaux des terrains de parcours et d'en faire la démonstration pour faciliter à court terme la prise de décision, et à long terme la planification en vue de la gestion, de la réhabilitation et du développement.

Son activité principale est l'acquisition de données sur une région à partir de trois niveaux différents : sol, vols à basse altitude et télédétection (photographies aériennes - images satellites),

L'organisation de la collecte des données et la combinaison des résultats de ces trois sources d'information constituera la base de la méthode recherchée.

L'équipe chargée d'exécuter ce projet se compose comme suit :

- un Directeur, expert en écologie et gestion des terrains de parcours,
- un écologiste, spécialiste des ressources, des parcours,
- un écologiste, spécialiste de la végétation des parcours,
- des experts associés et des consultants complètent cette équipe,

Sur le plan national, un directeur national est désigné, et 4 techniciens et 3 écologiste sont actuellement détachés au projet.

Un comité de coordination créé par arrêté interministériel a été mis en place et se réunit régulièrement.

L'un des premiers résultats obtenus par cette équipe de spécialistes est l'établissement d'une esquisse donnant les différents niveaux de la production primaire à la fin de la saison des pluies 1981 pour une partie importante de la zone sylvo-pastorale. Ce document a été diffusé au niveau des utilisateurs concernés.

- vulgarisation et formation : la vulgarisation des mesures à appliquer pour une gestion rationnelle des parcours suppose que les éleveurs soient suffisamment informés des objectifs recherchés.

Code foncier ; ce code foncier permettra de :

- préciser la délimitation de l'unité pastorale,
- définir les droits d'usage des groupes d'éleveurs se déplaçant habituellement à l'intérieur de l'aire pastorale, ainsi que ceux des autres utilisateurs résidents du terroir : cultivateurs,
- déterminer les droits d'usage saisonnier des éleveurs, des unités voisines sur certains points de l'unité pastorale (points d'abreuvement) et droits d'usage des éleveurs de l'unité dans les unités environnantes,
- régler les conditions d'accueil d'éleveurs étrangers sinistrés à titre exceptionnel et transitoire en périodes de sécheresse.

Code pastoral ; ce code devra permettre de concrétiser sous forme de règlement les principes généraux de gestion des parcours :

- contrôle de la charge en bétail qui pourra se faire par vols systématiques de reconnaissance,
- rotation et mise en repos des parcours : par la division des pâturages, en pâturages exploités exclusivement en saison des pluies à partir des points d'eau temporaires, et en pâturages exploités en saison sèche à partir des points d'abreuvement permanents,
- protection contre les feux de brousse,
- gestion des ressources en espèces ligneuses,
- gestion des terres cultivées pour limiter leur extension anarchique,
- politique de restauration des parcours.

Au Sénégal : les mesures ci-après ont été prises pour permettre une gestion rationnelle de ces parcours :

- stratification de l'élevage - Destockage des animaux de la zone sylvo-pastorale vers les zones plus favorables,
- multiplication des points d'eau permanents,

En conclusion : l'alimentation constitue l'une des contraintes majeures de l'intensification de l'Elevage dans le SAHEL.

Les mesures prises pour lutter contre la dégradation du couvert végétal doivent être renforcées, pour éviter que la désertification ne soit installée dans nos pays d'une manière irréversible.